

CDGOLF64

# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES JEUNES 2023

## DEPARTEMENT des PYRENEES ATLANTIQUES

### CATEGORIES BENJAMINES et BENJAMINS

#### 1<sup>er</sup> Tour

**26 Mars 2023**

Golf de CHIBERTA  
90 bld des Plages  
64600 ANGLET  
Tél 05 59 52 51 10

#### 2eme Tour

**09 Avril 2023**

Golf de BIARRITZ le PHARE  
2 avenue Edith Clavell  
64200 BIARRITZ  
Tél 05 59 03 71 80

**Epreuve comptant pour le  
Mérite jeunes**

#### 3eme Tour

**30 avril 2023**

Golf de MAKILA  
265 Rte Dominique  
Joseph Garat  
64200 BASSUSSARRY  
Tél 05 59 58 42 42

#### **REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE V2 03/01/2023**

*Ce règlement particulier complète les règlements généraux du Vade-mecum 2023. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

#### **I – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

##### **I – 1) Les joueurs (garçons et filles) doivent :**

- Être de nationalité française.
- Être licenciés FFG de l'année en cours dans un club du Département des Pyrénées Atlantiques.
- Avoir envoyé avant la date limite d'inscription du 1<sup>er</sup> tour un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition.
- Ou, si le joueur a fourni un certificat médical en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

##### **I – 2) Index et Catégorie :**

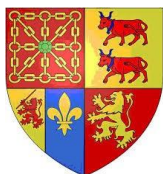
Les joueurs (ses) devront répondre aux catégories d'âge et quotas ci-dessous :

CATEGORIE 2023	ANNEES de NAISSANCE	GARCONS		FILLES		Nombre TOTAL
		Nombre	Index*	Nombre	Index*	
BENJAMINS	2009 2010	54	31	11	36	65

\* Index = index arrondi maximum prévisible pour entrer dans les quotas.

**NOTA :** Si le nombre des inscrits excède les quotas prévus, l'index limite sera revu à la baisse, pour ne pas dépasser le nombre total. A index arrondi égal, la priorité sera donnée aux plus jeunes (1<sup>ère</sup> année de la catégorie). Si une catégorie n'est pas complète.

Des Wild-Cards pourront être étudiées à titre exceptionnel.



## CDGOLF64

### II – FORME DE JEU

#### II – 1) Distances de Jeu

Les distances de jeu seront celles préconisées § 3.6-4 du Vade-mecum ; elles pourront être adaptées en fonction des conditions météorologiques et des particularités de chaque terrain, mais dans tous les cas elles correspondront aux départs étalonnés pour la gestion des index.

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, il sera prêté par le Comité Départemental, sur les par 4 et par 5, des marques pour les 50m, 100m, et 150m.

#### II – 2) Forme de jeu :

##### Pour chaque épreuve :

Strokeplay : 18 trous par épreuve.

Classement par points en brut par sexes et catégories d'âges séparés.

#### II – 3) Classement :

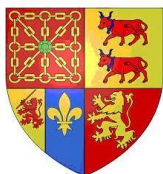
##### II-3.1) Individuel

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous. Si des joueurs sont ex aequo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs. Exemple : 3 joueurs sont 3<sup>ème</sup> ex aequo : 3<sup>ème</sup> 60 points ; 4<sup>ème</sup> 50 points ; 5<sup>ème</sup> 40 points = (60+50+40) / 3 = 50 points. Les joueurs ex aequo auront donc chacun 50 points.

Place	Points	
	Garçons	Filles
1 <sup>er</sup>	100	100
2 <sup>ème</sup>	80	80
3 <sup>ème</sup>	60	60
4 <sup>ème</sup>	50	50
5 <sup>ème</sup>	40	40
6 <sup>ème</sup>	30	30
7 <sup>ème</sup>	20	20
8-10 <sup>ème</sup>	10	10
11-15 <sup>ème</sup>	5	0

Le classement final prendra en compte le total des points obtenus sur les 2 meilleures cartes. Les joueurs n'ayant participé qu'à une épreuve seront classés avec les seuls points obtenus.

Pour la 1<sup>ère</sup> place, si après le classement en point l'égalité persistait, les joueurs seront départagés en comparant la carte non prise en compte, puis la meilleure carte des 3 tours, puis la 2<sup>ème</sup> meilleure carte des 3 tours, etc...



## CDGOLF64

### II-3.2) Par club

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue dans chacune des catégories, pour chacune des trois épreuves selon la table ci-dessous. Le classement sera fait sans départager les ex æquo : si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Place	Points	
	Garçons	Filles
1 <sup>er</sup>	10	10
2 <sup>ème</sup>	8	8
3 <sup>ème</sup>	6	6
4 <sup>ème</sup>	5	5
5 <sup>ème</sup>	4	4
6 <sup>ème</sup>	3	3
7 <sup>ème</sup>	2	2
8-10 <sup>ème</sup>	1	1

Après les 3 épreuves, un classement sera fait par club en cumulant les points obtenus par les joueurs et joueuses d'un même club.

En cas d'annulation d'un des trois tours, le classement individuel sera fait par sexe et par catégorie sur le score brut du tour joué. En cas d'égalité le départage se fera par l'ordinateur. Le classement par club se fera avec le même barème sur les points acquis lors du tour joué.

### III – ENGAGEMENT

#### III – 1) Inscriptions :

Les inscriptions sont gratuites :

Les joueurs doivent s'inscrire par l'intermédiaire des Clubs auprès de la Commission sportive du Comité Départemental ([ffgolf64.sportif@gmail.com](mailto:ffgolf64.sportif@gmail.com)) **au plus tard 15 jours avant le 1<sup>er</sup> tour soit le 12 mars 2023** avec les **noms, prénoms, date de naissance, et N° de licence**

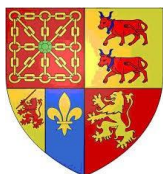
*Les joueurs qui ne joueraient pas le 1<sup>er</sup> tour devront aussi s'inscrire au plus tard 15 jours avant le 1<sup>er</sup> tour pour pouvoir participer au 2<sup>ème</sup> tour et au 3<sup>ème</sup> tour.*

*La liste des joueurs retenus est valable pour les 3 épreuves : les éventuels forfaits doivent être signalés pour chaque épreuve (cf. §2.2).*

Tout engagement arrivant après cette date sera irrévocablement refusé.

#### III – 2) Forfaits :

Tout forfait non notifié au plus tard 48h avant la date de l'épreuve (sauf cas de force majeure) et tout abandon non justifié entraînera l'exclusion du joueur pour la suite du Championnat.



## CDGOLF64

### IV – DEROULEMENT DES EPREUVES

#### IV – 1) Calendrier

Voir en-tête du Règlement.

#### IV – 2) Comportement des joueurs :

Les règlements généraux des épreuves s'appliquent, à savoir :

- Epreuves « non-fumeur ».
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation de chariots électriques n'est pas autorisée.
- L'utilisation d'un dispositif électronique de mesure de distance n'est pas autorisée (Pénalité : 1<sup>ère</sup> infraction = pénalité générale ; 2<sup>ème</sup> infraction = disqualification).
- *Les parents et accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le parcours les conseils étant interdits.*
- *Seuls seront autorisés auprès des joueurs les responsables de clubs et les entraîneurs*
- Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement, la disqualification du joueur.

#### IV – 3) Gestion des épreuves :

Elle est assurée par le Comité Départemental.

Les résultats seront envoyés aux clubs de licence des joueurs et mis en ligne sur le site du Comité départemental.

#### IV – 4) Départs :

Les départs se font par catégories (garçons et filles) par ordre croissant d'index pour la 1<sup>ère</sup> épreuve et dans l'ordre inverse du classement de la 1<sup>ère</sup> épreuve pour la seconde et de l'addition des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> pour la troisième

Ils seront envoyés aux clubs et publiés sur le site du Comité départemental.

### V – REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu lors du dernier tour de cette épreuve et sera suivi d'un goûter offert par le Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés et les 1<sup>er</sup> de chaque catégorie recevront le titre de Champion Départemental.

### VI – COMITE DE L'EPREUVE

La composition du comité de l'épreuve sera affichée à chaque tour au tableau officiel. Elle comportera au minimum :

- Un représentant du Comité Départemental
- Un représentant du golf recevant

Pour des raisons de force majeure ou en cas de situation imprévue, le Comité de l'Epreuve peut décider de modifier tout ou partie du présent règlement.